

Déjeuner du Cercle des Réseaux Européens autour de Madame Anne Houtman, Chef de la Représentation de la Commission européenne de Paris

- 18 février 2011 -

Les membres du Cercle des réseaux européens se sont réunis pour un déjeuner de travail avec Madame Anne Houtman, Chef de la Représentation de la Commission de Paris, afin d'évoquer les grandes priorités de la Commission pour 2011, dont notamment la Stratégie Europe 2020, l'Acte pour le marché unique ainsi que les perspectives financières de l'UE.

Introduction concernant le rôle de la Représentation de la Commission européenne en France

Le rôle traditionnel de la Représentation de la Commission en France, qui est d'assurer les actions de communication sur l'actualité de l'UE, est dans une phase évolutive. La preuve de cette tendance est la nomination de Mme Houtman au poste de chef de la Représentation par le Président Barroso, alors que son background professionnel n'est pas lié à la communication. La Représentation s'approprie de nouvelles fonctions afin de d'assurer une traduction effective des messages bruxellois en fonction des sensibilités nationales en France. La Représentation est notamment en charge des actions de communications, animation de débats, des actions pédagogiques ainsi que la promotion du multilinguisme.

Anne Houtman a souhaité aborder les thèmes du déjeuner dans une logique compréhensive afin de montrer la cohérence globale des différentes initiatives de l'UE actuellement.

Réformes du secteur financier suite à la crise économique

Il est important d'analyser les facteurs qui ont provoqué la crise économique afin d'entreprendre des mesures pertinentes pour éviter les erreurs du passé, a estimé Anne Houtman en indiquant que la crise s'est d'abord manifesté dans le secteur financier, puis a touché l'ensemble de l'économie et de la société. Le problème initial aux Etats-Unis consistait dans une forte disparité sociale, qui entraînait des actions économiques centrées sur le court terme.



Anne Houtman est née à Bruxelles, le 21 janvier 1952. Titulaire d'un diplôme en sciences mathématiques et d'un doctorat en statistiques, elle possède une expérience universitaire et professionnelle d'envergure internationale dans les domaines de la recherche, de l'économétrie, des mathématiques et des statistiques.

Après son PhD à Princeton, Anne Houtman a enseigné au Polytechnic Institute de New York et est passée par le CORE avant de rejoindre Nielsen, Marketing Research.

C'est en 1985 que Mme Houtman, entre à la Commission. Elle commence sa carrière à l'Office statistique de l'Union européenne et intègre ensuite la direction générale de la concurrence ; en 1999, elle rejoint le cabinet de Romano Prodi, président de la Commission, où elle devient, en 2001, chef de cabinet adjoint. Depuis 2004, elle a été directrice, successivement, à la direction générale du marché unique et à celle de l'énergie. Anne Houtman a pris ses fonctions de chef de la représentation de la Commission à Paris le 1er septembre 2010.

Dans ce contexte elle a insisté sur le fait que la Commission se penche sur des réflexions afin d'améliorer la planification économique à long terme et a souligné que les contributions en ce sens des différents stakeholders sont fortement appréciées par les décideurs européens.

Elle a estimé qu'une des lacunes les plus importantes au niveau européen était le manque de supervision dans le secteur financier. Mme Houtman, a rajouté que ce ne sont pas les mesures en soi qui ne sont pas pertinentes, mais le fait que les Etats membres ne les mettent pas en œuvre, d'où l'importance d'assurer une meilleure supervision de l'application des initiatives européennes. Elle a également estimé qu'il est incorrect de dire que c'est une crise de l'euro, car il s'agit d'une crise des dettes souveraines.

Un élément clé du système de gouvernance économique est le *semestre européen*, qui est un cycle de coordination des politiques économiques mis en place à partir de janvier 2011. Il s'agit d'une période de six mois chaque année au cours de laquelle les politiques budgétaires et structurelles des États membres seront passées en revue afin d'y détecter les incohérences ou signes de déséquilibre éventuels. L'objectif est de renforcer la coordination pendant que les décisions budgétaires importantes sont encore au stade de l'élaboration.

Dans le cadre d'un nouveau cycle de surveillance, le Conseil européen recensera en mars de chaque année les grands défis économiques pour l'UE et formulera des orientations stratégiques sur les politiques à suivre. Tenant compte de ces orientations, les États membres présenteront leurs stratégies budgétaires à moyen terme dans leurs programmes de stabilité et de convergence. Dans le même temps, ils élaboreront leurs programmes nationaux de réforme indiquant les mesures qu'ils prendront pour renforcer leurs politiques dans des domaines tels que l'emploi et l'inclusion sociale. Tous ces programmes seront présentés simultanément, en avril. En juillet de chaque année, sur la base des programmes présentés en avril, le Conseil européen et le Conseil feront part de leur évaluation avant que les États membres établissent leurs budgets définitifs pour l'année suivante.

Stratégie Europe 2020

La Commission a lancé en mars 2010, la stratégie « Europe 2020 » en définissant trois grands moteurs de croissance, à mettre en œuvre aux niveaux européens et nationaux:

- une croissance intelligente (promouvoir la connaissance, l'innovation, l'éducation et la société numérique),
- une croissance durable (rendre notre production plus économe en ressources tout en dopant notre compétitivité),
- une croissance inclusive (renforcer la participation au marché du travail, l'acquisition de compétences et la lutte contre la pauvreté).

Ainsi les grandes priorités communes sont déterminées au plan européen, que les Etats membres mettent en œuvre par la suite en adoptant des plans nationaux d'actions.

La stratégie souligne sept grandes initiatives phares : une Union de l'innovation, jeunesse en mouvement, une stratégie numérique pour l'Europe, une Europe économe en ressources, une politique industrielle pour une croissance verte, une stratégie pour les nouvelles compétences et les nouveaux emplois ainsi qu'une plateforme européenne contre la pauvreté.

Anne Houtman a indiqué que parmi les initiatives concrètes qui en découlent, il est important de mentionner le Livre blanc des transports attendu pour fin mars ainsi que le plan pour l'efficacité énergétique, longuement attendu, qui devrait être publié le 8 mars prochain.

Éléments principaux de l'Acte pour le marché unique

Anne Houtman a insisté sur l'importance pour les parties prenantes de répondre à la consultation publique lancée par la Commission sur le Single Market Act (qui était ouverte jusqu'au 28 février dernier). Elle a également rappelé que le commissaire Barnier prévoit à la suite de cette consultation de proposer au mois d'avril un plan de relance du marché intérieur rapide avec 12 initiatives concrètes prioritaires.

Lorsqu'il s'agit des éléments prioritaires, importants pour les membres du Cercle des réseaux européens, elle a insisté sur la réflexion autour **du principe de réciprocité dans les relations commerciales internationales de l'UE**. Elle a annoncé que les esprits ont évolué à la Commission européenne vis-à-vis de ce principe et il y a désormais un large consensus qu'une approche plus agressive doit être adoptée. Cela étant dit, les mesures concrètes à cet égard ne sont pas encore précisées. Les membres du Cercle ont souligné l'importance qu'ils accordent à ce principe et ont demandé un instrument législatif flexible, rapide à mettre en œuvre. Anne Houtman a bien noté ces messages.

Les débats ont ensuite tournés autour des sujets liés au prochain cadre budgétaire ainsi que la politique de communication de la Commission européenne. En ce qui concerne le cadre pluriannuel du budget de l'UE, Mme Houtman a indiqué que la réflexion de base qui doit servir de point de départ de toute décision est : qu'est ce que l'UE souhaite financer dans les années à venir de façon à ce qu'il y ait une valeur ajoutée aux actions menées au niveau européen, plutôt qu'au niveau national.

En conclusion, Anne Houtman a souligné les initiatives prioritaires de l'Acte pour le marché unique, auxquelles le commissaire Barnier semble accorder une grande importance. Elle a notamment évoqué la proposition n° 25 liée aux SIG, l'initiative législative concernant les concessions de services ainsi que les actions prévues dans le cadre de la promotion de l'agenda numérique, telles que le commerce électronique.